

**Evadopa (EValuation
Accompagnement à DOmicile
des Personnes Agées)** est une
structure Interrégime d'évaluation
pour le compte des caisses de
retraite d'Alsace-Moselle, dont la
mission principale est l'évaluation
des besoins des personnes âgées
à domicile.

Il appartient au retraité de choisir
un service d'aide à domicile et
d'en informer l'évaluateur du
Groupement EVADOPA s'il est
mandaté par la caisse de retraite
pour une visite à domicile.



evadopa

Siège social:
9 rue de Guebwiller
68023 COLMAR CEDEX

<http://www.evadopa.fr>

971 5522 • 02-2018

Choisir un prestataire d'aide à domicile

Les questions utiles à se poser



Il existe une multitude de services d'aide à
domicile. Ces services peuvent être proposés par
des associations, des entreprises privées,
des auto entrepreneurs...

**« n'hésitez pas à vous
renseigner auprès de plusieurs
prestataires »**



SÉCURITÉ
SOCIALE
INDÉPENDANTS



L'essentiel & plus encore

Ce choix, motivé par vos besoins, vous engage sur la durée de votre prise en charge.

Votre caisse de retraite vous soutient financièrement, vous informe et vous aide à vous poser les bonnes questions, dont voici quelques exemples.

1 Se renseigner sur les prestations proposées

Le prestataire assure-t-il :

- toutes les tâches ménagères souhaitées ? Pensez à demander les tâches exclues. Exemple : certains prestataires ne lavent pas les vitres pour des raisons de sécurité.
- de l'aide aux courses ? Si oui, par quel moyen et à quelle condition (financière ou autre) ? L'aide à domicile peut-elle vous véhiculer ?
- de l'aide à la personne (toilette, habillage...) si nécessaire ?

2 Se renseigner sur les modalités d'intervention du prestataire

- Le prestataire intervient-il dans votre commune ?
- Le prestataire vous communique-t-il un livret d'accueil ?
- Aurez-vous les coordonnées d'un référent en cas de difficulté ?

- Pouvez-vous choisir les horaires d'intervention ?
- Vous propose-t-il un remplacement en cas d'absence ou de congés de l'aide à domicile ?
- Est-ce toujours la même aide à domicile qui intervient ?
- Comment l'aide à domicile pointera-t-elle les heures effectuées ?
- Le prestataire demande-t-il la mise à disposition d'un kit d'intervention ? (Exemples : matériel, produits ménagers, escabeau ...)

3 Se renseigner sur les tarifs pratiqués et le moyen de paiement

- Quel est le tarif d'une heure d'aide à domicile ?
- Y a-t-il d'autres frais ? Exemples : frais d'intervention liés aux déplacements, frais de gestion des clés, frais d'ouverture de dossier, frais administratifs, cotisation annuelle / carte de membre, frais de résiliation...
- A quelle fréquence sont établies les factures ?
- Quels sont les moyens de paiement ? Y a-t-il des frais annexes ? Exemple : surcoût en fonction du moyen de paiement.
- Quelles sont les modalités de résiliation ?

Bon à savoir

Vous n'êtes pas tenu de réserver une suite favorable aux appels aux dons.